

Rapport public Parcoursup session 2024

Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 9%

Taux minimum de bacheliers professionnels fixé par le recteur : 30%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	33	234	234	91	33
		Bacheliers professionnels toutes séries	15	104	104	48	15

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	Féminin	113	113	43	14	42,4 %
			Masculin	121	121	48	19	57,6 %
			Total	234	234	91	33	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	Féminin	32	32	15	4	26,7 %
			Masculin	72	72	33	11	73,3 %
			Total	104	104	48	15	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	65	65	16	9	52,9 %
				AB	44	44	17	3	17,6 %
				B	26	26	13	5	29,4 %
				TB	4	4	0	0	0 %
				Total	139	139	46	17	100 %
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	2	2	0	0	0 %
				Sans mention	26	26	10	6	37,5 %
				AB	45	45	25	6	37,5 %
				B	14	14	8	4	25 %
				TB	2	2	2	0	0 %
				Total	89	89	45	16	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au	Sans mention	4	4	0	0	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition		
								Nombre	Pourcentage	
			bac	AB	1	1	0	0		
				Total	5	5	0	0		
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	1	1	0	0		
				Total	1	1	0	0		
			Bacheliers professionnels toutes séries	Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	3	3	1	0	0 %
					Sans mention	30	30	13	7	46,7 %
		AB			33	33	14	3	20 %	
		B			30	30	17	4	26,7 %	
		TB			8	8	3	1	6,7 %	
		Total	104	104	48	15	100 %			

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	En terminale	165	165	91	33	100 %
			En réorientation	31	31	0	0	0 %
			Non scolarisés	31	31	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	4	4	0	0	0 %
			Autres	3	3	0	0	0 %
			Total	234	234	91	33	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	En terminale	94	94	48	15	100 %
			En réorientation	5	5	0	0	0 %
			Non scolarisés	4	4	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	1	1	0	0	0 %
			Total	104	104	48	15	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	66	66	38	15
			Autres doublettes	20	20	7	1
		Baccalauréat Professionnel	Gestion des milieux naturels et de la faune	75	75	43	13
			Autres spécialités	20	20	4	2

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	76,7 %	76,7 %	84,4 %	93,8 %
		Autres doublettes	23,3 %	23,3 %	15,6 %	6,3 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

Formation d'affectation	Jury	Spécialité significative	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Gestion des milieux naturels et de la faune	78,9 %	78,9 %	91,5 %	86,7 %
		Autres spécialités	21,1 %	21,1 %	8,5 %	13,3 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	MOYENNE GENERALE/MOYENNE PAR DISCIPLINE	VALEUR DE LA NOTE /MOYENNE DE CLASSE	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	AUTONOMIE METHODOLOGIE	ANALYSE DES APPRECIATIONS DES ENSEIGNANTS ET DE LA DIRECTION	Important
Savoir-être	ATTITUDE	CONCENTRATION EN CLASSE, CAPACITE A S'INVESTIR, IMPLICATION DANS LA FORMATION.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	PROJET DE FORMATION	QUALITE DU PROJET DE FORMATION, PROJECTION EN LIEN AVEC LA FORMATION	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	ENGAGEMENTS EXTRA SCOLAIRE	PRATIQUES D'ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES, ASSOCIATIVES.	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Biologie/Ecologie (EDS)
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STAV

- Gestion des ressources et alimentation (EDS)
- Technologie (EDS)
- Territoires et société (EDS)
- Territoires et technologie (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La Commission composée de l'équipe de direction et du coordonnateur des filières des BTSA, à analyser les éléments suivants :
Fiche avenir : 1-appréciation du chef d'établissement 2-Appréciation générale du professeur principal 3-Avis d'orientation du conseil de classe 4-analyse des notes et appréciations des professeurs sur les bulletins trimestriels ou semestriels. Projet de formation : analyse de l'adéquation projet professionnel/projets scolaires au regard de la formation choisie. Analyse de la motivation et de l'intérêt porté à la formation choisie. Appréciation de la qualité rédactionnelle de la lettre (syntaxe orthographe argumentation...). Série du baccalauréat : adéquation/formation choisie.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les futurs étudiants en BTSA devront faire preuve d'une certaine autonomie et avoir le sens du travail en groupe. En effet, de nombreux travaux de groupe sont mis en place dans le cadre des modules de formation particulièrement dans le cadre d'animations...

Signature :

André LARRALDE,

Chef d'établissement de l'établissement Institut
Agricole Secondaire Jean Errecart